

BON DE LIVRAISON N° 2026-001

Le bon de livraison prouve ce qui a été effectivement livré, donc ce qui peut être facturé. En cas de litige sur une quantité ou une date, c'est la pièce qui tranche.

Expéditeur :

SIREN et adresse :

Destinataire :

Adresse de livraison :

Date de livraison :

Bon de commande de référence :

Transporteur :

Nombre de colis :

Poids total :

Articles livrés

Référence	Désignation	Qté commandée	Qté livrée	Reste à livrer
.....				
.....				
.....				

Réception

Le destinataire reconnaît avoir reçu les marchandises désignées ci-dessus, dans l'état et les quantités indiqués.

Réserves éventuelles :

Date et heure de réception :

Nom du réceptionnaire :

Signature :

Les réserves relatives à l'état ou à la quantité des marchandises doivent être portées sur le présent document au moment de la réception, et confirmées à l'expéditeur dans les délais applicables au transport.

Ce document n'est pas une facture : il ne porte pas de prix. Il sert à établir ce qui a été livré, et la facture reprend ce qui l'a été.